Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260828-DEL3202628083RB-DE

EXTRAIT SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents-représentés : 15
Votants : 15

Le vingt huit août de l'an deux mille vingt six à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry CAUBET, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur CAUBET Thierry, Maire, Adjointe au Maire, Madame Jacqueline Le GAC, adjointe au Maire Monsieur BILLEBEAUD Alain, Adjoint au Maire, Madame HASCOËT Monique, Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Marie PRÉ, adjoint au Maire, Monsieur LE JEUNE Philippe, Madame BATTAIS Bérénice, Monsieur HÉNARD Joël, Madame Marine KERDREUX, Monsieur Laurent Le LAY, Madame CADIOU QUÉAU Gwénaëlle, Madame Virginie GOARDON, Madame Edwige LEPOT

***Date de* convocation :**

21 août 2026

Procurations : Monsieur Bruno BONSIGNE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie PRÉ ; Madame Brigitte NICOLAS a donné procuration à Madame Monique HASCOËT

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BILLEBEAUD

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

- Chapelle Notre Dame de Bonne Nouvelle –projet de restauration du groupe sculpté de la crucifixion. Demandes de subventions auprès de l'Etat, de la région, du département.
- Décision modificative au budget
- Questions diverses

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260828-DEL3202628083RB-DE

–2026-2808-3-AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Le Maire informe les élus qu'un usager de notre parking payant, Mr LOPEZ F , a acquitté son forfait de 7 € , à deux reprises suite à une manipulation malheureuse de l'horodateur . Il a adressé son relevé bancaire soulignant le double débit de 7 € le même jour, il demande que la commune puisse lui rembourser 7 €.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
Autorise Monsieur Le Maire à rembourser 7 € à Mr LOPEZ F

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Remboursement de 7 € à mr LOPEZ F	***15***	***0***	***0***

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire Thierry CAUBET